

Accompagnement scientifique des enseignants-chercheurs

Cette note présente des principes qui doivent conduire la politique de l'établissement en matière d'accompagnement scientifique des enseignants-chercheurs.

En rouge les corrections depuis le passage en Conseil Scientifique le 4 décembre 09, en bleu une correction par le CA du 11 Décembre 09.

Principes

L'analyse des projets des laboratoires et des résultats évaluations de l'AERES montre que:

- une centaine d'enseignants-chercheurs de Lille 1 ne figurent pas dans les projets des laboratoires ;
- sur les 900 enseignants chercheurs intégrés dans les projets des laboratoires, 150 sont considérés non-publiants par l'AERES.

Ce constat pose une double question :

Tout d'abord la non appartenance d'une centaine de collègues à des laboratoires de recherche, cette question est d'autant plus pesante qu'elle concerne de nombreux jeunes maîtres de conférences.

Ensuite, la nécessité de permettre à des chercheurs actifs, mais considérés « non publiants », et à d'autres enseignants-chercheurs, qui ont la volonté de participer de nouveau activement aux laboratoires, de mener une activité de recherche/valorisation/culture scientifique au sein des équipes de recherche avec l'objectif de retrouver une production reconnue sous ses différentes formes. Cette nécessité s'apprécie notamment au regard des objectifs suivants : assurer le développement du potentiel scientifique, mener de façon exigeante et équilibrée l'ensemble des missions de l'université ce qui suppose la prise en considération de l'ensemble des tâches d'intérêt collectif qui peuvent affecter l'activité de recherche/valorisation, la politique d'égalité entre femmes et hommes.

Il va de la responsabilité de l'établissement de tout mettre en oeuvre pour assurer l'intégration des enseignants chercheurs dans des équipes de recherche et de constituer ainsi une véritable communauté universitaire assurant avec exigence sa mission de service public en terme de production, diffusion et transmission des savoirs. L'intérêt des laboratoires, de l'université et des organismes de recherche est de s'inscrire dans une dynamique collective de long terme mobilisant l'ensemble des personnels. Elle (n'est pas de) refuse de s'inscrire dans des visions de court terme, ou d'exclusion conduisant progressivement à un affaiblissement du potentiel scientifique, avec alors des implications négatives considérables pour l'ensemble des missions de l'Université. Cette ligne sera défendue lors des négociations avec les organismes de recherche et le ministère. La présidence veillera à la transparence des décisions: association et information des laboratoires tout au long du processus de négociation, recueil des avis des conseils de laboratoires sur les listes définitives des enseignants-chercheurs membres des laboratoires.

Démarche

L'accompagnement scientifique des collègues constitue donc un objectif prioritaire. Il doit être un objectif partagé, avec des actions menées au niveau de l'université, et des actions menées au niveau des laboratoires dont le rôle est primordial dans la mise en oeuvre d'une dynamique collective.

Il nécessite dans un premier temps de mener avec les laboratoires et les composantes :

- un état des lieux des pratiques mises en oeuvre pour accompagner l'activité scientifique des

enseignants chercheurs et des chercheurs ; l'objectif est de favoriser le partage des bonnes pratiques ;

- une analyse des situations individuelles **associant les collègues concernés** dans le but d'établir des projets d'accompagnement individuel.

Une partie du BQR et des CRCT sera mobilisée pour cet accompagnement, selon des modalités qu'il appartiendra au CS de valider. Il prendra différentes formes : décharges de service, aide à la mobilité, à la reconversion, aide à la publication en anglais, postes invités...

Calendrier

Le travail sera mené d'après le calendrier suivant :

- 1) Janvier – Février : état de lieu, analyse des situations individuelles,
- 2) Fin Février : Analyse en conseil scientifique de l'état de lieu, cadrage de projets d'accompagnement.
- 3) Mars – Avril: élaboration des projets d'accompagnement individuel
- 4) Début mai : Examen en conseil scientifique des demandes liées aux projets d'accompagnement.